



Motion présentée par le CA de la FFMJC à l'AG FF MJC, à SENS le 3 juin 2017

Votée à l'unanimité

La MJC d'Aubagne, sur injonction de la Ville d'Aubagne, a restitué les clés de ses locaux le 2 juin 2017. La MJC se trouve ainsi dans une situation paradoxale ! Privée de ses anciens locaux, privée de son Directeur et du personnel mis à disposition, elle doit réaliser une Convention signée il y a un mois avec le Maire d'Aubagne, pour mettre en œuvre des activités culturelles autour des musiques actuelles. Les animateurs d'activités n'ont plus de lieux pour travailler.

Nous, MJC de la Fédération Française, réunies en Assemblée Générale à SENS le 3 juin 2017, **dénonçons la privation des moyens matériels et financiers** nécessaires à la MJC d'Aubagne pour conduire ses missions. Cette attitude délibérée de la Ville constitue une grave remise en cause du droit à s'associer librement.

Nous, Maisons des Jeunes et de la Culture, associations d'Education populaire, réaffirmons notre volonté de co-construire et à co-gérer avec les pouvoirs public, les politiques culturelles, éducatives et de la jeunesse avec les populations. Depuis 70 ans, nous entendons animer, avec nos adhérents, nos professionnels, la dynamique associative et citoyenne pour construire une société plus solidaire.